

Colloque Europa 2023

23 Novembre 2023

Limoges

**Les politiques publiques du sport en Europe :
Faire gagner les territoires et porter les valeurs.**

Sport et attractivité des territoires

J.J.Gouguet

Professeur Emérite

CDES-OMIJ Université de Limoges

Le sport peut constituer un levier de développement territorial soit par l'accueil d'événements sportifs, soit par l'accueil de pratiquants sportifs. Dans les deux cas, le territoire connaîtra un choc de demande interne induisant, par effet multiplicateur, un impact économique plus ou moins important. En effet, l'ampleur d'un tel impact économique va dépendre du montant de l'injection financière mais également des caractéristiques du territoire d'accueil (Barget et Gouguet, 2010).

La mesure de l'impact économique du sport a fait partie des controverses opposant le plus souvent des économistes universitaires à des bureaux d'études commandités pour évaluer l'ampleur de telles retombées économiques. Il était courant de constater que les bureaux d'études calculaient des retombées économiques très élevées là où les universitaires renvoyaient systématiquement à la baisse de tels calculs. Il faut bien comprendre en effet que ces évaluations se caractérisaient souvent par des erreurs grossières de méthodologie économique (Gouguet, 2017). Il a fallu attendre de longues années pour faire reconnaître une méthodologie standard qui respecte les fondamentaux de la science économique.

Le débat entre économistes n'en est pas pour autant terminé. En effet, l'impact économique de court terme de l'accueil d'événements sportifs n'est pas nécessairement le meilleur indicateur pour juger de la légitimité d'un tel accueil. Il faut pour cela un calcul de rentabilité sociale (calcul coûts / bénéfices) qui est beaucoup plus difficile, long et coûteux à effectuer du fait de l'existence de nombreuses externalités. Voilà pourquoi le débat autour de l'impact économique du sport s'est progressivement déplacé vers un débat autour de l'héritage.

Un tel débat est beaucoup plus intéressant que celui relatif au calcul d'un simple montant monétaire d'impact économique de court terme. L'héritage d'un événement sportif peut se définir comme l'empreinte de long terme qu'il va laisser sur le territoire d'accueil au bénéfice du bien être des habitants. Là encore, de multiples difficultés méthodologiques vont devoir être surmontées pour définir et évaluer cet héritage. C'est un enjeu tout à fait considérable pour les territoires d'accueil car un tel héritage conditionne directement leur attractivité de long terme :

- Une première partie présente la problématique générale de l'héritage du sport et son lien avec l'attractivité des territoires d'accueil.

- Une seconde partie présente des illustrations d'un tel héritage à des échelles territoriales différenciées et pour des manifestations sportives d'ampleur inégale.

1 – L'attractivité territoriale comme héritage

L'accueil d'événements sportifs plus ou moins importants génère un impact économique à plus ou moins long terme. Au-delà de l'évaluation monétaire d'un tel impact qui varie selon les méthodes employées, la recherche académique se polarise plutôt aujourd'hui sur l'évaluation de l'héritage pour le territoire d'accueil. Une des principales composantes de cet héritage est l'amélioration de l'attractivité territoriale :

- Comment définir un tel héritage et faire le lien avec l'attractivité territoriale ?
- Comment évaluer un tel héritage qui présente de multiples dimensions, ce qui pose des problèmes d'arbitrage.

1.1. Définition de l'héritage

Selon Holger Preuss et Anja Scheu (2017), l'héritage des JO est « toute action ou pratique dans une zone donnée (la ville hôte par exemple), et dans le temps, qui résulte des changements structurels initiés par l'organisation des JO ». C'est ce que d'autres auteurs appelaient des effets structurels de long terme. Les JO, pour leur organisation, nécessitent de nouvelles infrastructures sportives et non sportives, ce qui peut modifier radicalement le mode de fonctionnement du territoire d'accueil : nouveaux logements, nouvelles infrastructures de transports, de communication... C'est l'héritage tangible. Il y a également la modification de l'image de marque du territoire, des effets de synergie entre acteurs locaux qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, un sentiment de fierté de la part de la population ainsi qu'un sentiment d'amélioration de bien être de sécurité. C'est l'héritage intangible.

Tel que défini, cet héritage joue en faveur de l'attractivité du territoire d'accueil. Les effets de synergie, l'image de marque du territoire, l'implantation d'infrastructures nouvelles, constituent un signal d'amélioration de l'efficacité de fonctionnement du territoire pouvant séduire des décideurs désireux d'investir dans des territoires performants. De la même façon, l'amélioration de la qualité de vie est un facteur attractif pour de nouveaux résidents, pour des consommateurs en provenance de l'extérieur du territoire ou pour des touristes sportifs.

En résumé, on peut dire que l'héritage d'un événement sportif est l'empreinte qu'il va laisser à long terme sur le territoire d'accueil. La difficulté d'analyse d'une telle empreinte réside dans le fait qu'elle touche à de multiples dimensions de la vie sociale de nature très différente. Quatre types d'impact sont principalement concernés :

- L'impact économique de long terme résultant des investissements réalisés dans les infrastructures sportives et non sportives. De tels investissements peuvent améliorer l'image de marque du territoire et son attractivité. A l'inverse, la hantise des organisateurs de grands événements sportifs est d'éviter de laisser des éléphants blancs en héritage sur le territoire d'accueil.
- L'impact social avec notamment l'amélioration des conditions de vie de la population : logement, transport, santé, éducation, sécurité, bien être. Là encore cet impact peut constituer un facteur d'attractivité du territoire pour des investisseurs ou des consommateurs.

- L'impact environnemental avec la sensibilisation et l'éducation à l'environnement de multiples acteurs du territoire. Une telle prise en compte de l'environnement constitue un facteur d'attractivité à l'heure de la transition écologique.
- L'impact politique avec le soft power sportif. Dans le cas de grands événements sportifs, c'est un facteur d'insertion du pays d'accueil sur la scène internationale.

Au-delà de cette diversité des impacts, l'évaluation exhaustive de tous ces effets se heurte également au fait qu'un certain nombre d'entre eux relève de la catégorie des externalités, ce qui pose, on le sait, de redoutables problèmes méthodologiques pour en déterminer la valeur (Bourg et Gouguet, 2021).

1.2. Difficultés de mesure

A l'issue des travaux académiques qui ont tenté d'évaluer l'héritage des grands événements sportifs, deux questions reviennent en permanence : ont-ils apporté une amélioration des conditions de vie de la population dans le territoire d'accueil ? ont-ils détruit ou créé de la valeur dans le territoire d'accueil ? Il n'est pas possible de répondre de façon définitive à de telles questions, des effets positifs et des effets négatifs sont à prendre en compte, sans que l'on soit capable d'en établir la résultante. Prenons quelques exemples d'illustrations à travers l'accueil des Jeux Olympiques :

- l'héritage des Jeux affecte les différentes parties prenantes de façon très différenciée, positivement pour les uns, négativement pour les autres. Même en supposant possible l'évaluation de tous ces effets, le résultat net entre les gagnants et les perdants n'aurait pas nécessairement grande signification. L'amélioration des transports pour les classes aisées dans la ville de Rio, compense-t-elle ou non les conséquences de la destruction de bidonvilles bien situés et le déplacement forcé de familles vers des banlieues lointaines ?
- la valeur patrimoniale créée par les Jeux de Pékin (par exemple le « nid d'oiseau ») compense-t-elle la valeur du patrimoine détruit que constituaient les vieilles maisons historiques du centre de Pékin ? On pourrait dire la même chose de la destruction du quartier de Barcelone le « Manchester catalan » pour y implanter le village olympique.
- La valeur des infrastructures mises en place à Sotchi, compense-t-elle la destruction de milliers d'hectares de forêts primaires datant de l'ère tertiaire, ou la destruction d'écosystèmes aquatiques, de sites d'hibernation, de couloirs de migrations d'espèces sauvages...

Au final, il sera toujours très difficile de se prononcer sur l'héritage des événements sportifs pour le territoire d'accueil. Les impacts sont très diversifiés et difficiles à mesurer, conduisant toute tentative d'évaluation exhaustive à l'échec. Par contre, il existe une autre façon d'aborder cette question de l'héritage et de son évaluation. En effet, l'empreinte que laissera tout événement sportif sur le territoire d'accueil ne relève pas de la génération spontanée. Il faut au contraire anticiper et préparer un tel héritage en activant un certain nombre de canaux de transmission.

1.3. Les canaux de transmission

Il est possible de repérer au moins trois canaux de transmission par lesquels un événement sportif va laisser son empreinte sur le territoire d'accueil : l'inscription de l'événement dans un projet territorial global ; l'instrumentalisation de l'événement au service d'objectifs sociaux diversifiés ; l'évaluation de la gouvernance de l'événement.

- **Projet territorial**

Nous avons toujours défendu au CDES l'idée selon laquelle tout projet sportif doit s'intégrer, pour être efficient, dans un projet territorial global (Bourg et Gouguet, 2017). Cela s'applique à l'accueil

d'événements sportifs pour lequel l'héritage dépendra de son inscription dans un projet territorial. Il est donc primordial de mobiliser toutes les parties prenantes sportives et non sportives au service de la réussite de l'événement. Pour cela, il faut respecter une condition de transversalité et promouvoir une concertation et une coordination de tous les acteurs concernés.

La mise en place de l'Agence nationale du sport (ANS) en France a constitué une étape majeure en la matière pour concevoir une nouvelle gouvernance du sport. C'est ensuite l'installation des conférences régionales du sport qui représente aujourd'hui une opportunité majeure pour repenser une politique d'accueil des événements sportifs et préparer leur héritage pour le territoire hôte. Les conférences régionales du sport réunissent ainsi toutes les parties prenantes concernées : l'Etat dans sa diversité sectorielle (éducation, santé ...); les collectivités territoriales et les EPCI; le mouvement sportif; les acteurs du monde économique. Ces conférences sont complétées par les conférences des financeurs chargées d'élaborer les priorités et leur financement.

C'est donc un dispositif ambitieux qui met tous les acteurs autour de la table de négociation. On retrouve bien cette volonté d'intégration du sport dans un projet global et cette volonté de faire mieux travailler ensemble tous les acteurs sur la base d'objectifs partagés. L'avenir dira si ces conférences réussissent à modifier les pratiques d'acteurs qui avaient l'habitude de travailler en silos.

- **Instrumentalisation**

Si on prend l'exemple des JO, depuis les Jeux de Barcelone 1992, l'accueil des JO a été utilisé à des fins qui n'ont pas nécessairement à voir avec le sport. Barcelone 1992 a été perçu comme une vaste opération de renouvellement urbain qui a permis à la ville d'accéder au statut de ville internationale. Devant le succès de l'opération, les JO sont apparus comme un instrument que l'on pouvait mettre au service d'objectifs sociétaux divers comme l'emploi et le développement territorial, la santé, l'éducation, l'inclusion, l'environnement...

Les succès d'une telle instrumentalisation du sport sont d'autant plus importants à mettre en avant que, depuis quelques années, la contestation des Jeux s'organise autour de quelques points majeurs de défaillances qui compromettent le développement du territoire d'accueil : le dépassement des coûts d'organisation; les conflits fonciers pour l'implantation des infrastructures; les expropriations et les déplacements forcés de population; la spéculation foncière et la gentrification des quartiers olympiques; la destruction de l'environnement; la contribution au dérèglement climatique...

Par ailleurs, les promesses annoncées avant les Jeux au sujet de l'héritage ne sont pas nécessairement tenues, comme le montre l'exemple de Londres 2012. Des études publiées à l'occasion de l'anniversaire des dix ans des Jeux en 2022 montrent que l'héritage social des Jeux n'est pas au rendez-vous dans cinq domaines majeurs : l'emploi dans les quartiers défavorisés; le logement social; la pratique sportive de masse; le bénévolat; le sentiment d'exclusion dans les quartiers défavorisés (Wainwright, 2022).

Dans ces conditions, il se pose toujours la question du coût d'opportunité des Jeux. Les fonds investis ici n'auraient-ils pas été mieux utilisés dans d'autres secteurs de l'économie comme la santé, l'éducation, les transports, le logement, l'environnement... Les organisateurs en charge des grands événements sportifs doivent maintenant justifier la légitimité de leur accueil en démontrant les effets bénéfiques de l'héritage dans ces domaines extra sportifs.

- **Gouvernance**

La qualité de l'héritage d'un grand événement sportif dépend très largement de la façon dont il a été organisé. Ce type d'événement possède des caractéristiques bien spécifiques et pose des problèmes classiques de gouvernance : quelles relations de pouvoir entre le détenteur des droits et

l'organisateur ? quelle coordination de toutes les parties prenantes ? quelle implication des autorités locales ?

Quatre acteurs sont au centre de la gouvernance de l'événement : la fédération internationale propriétaire de l'événement ; la fédération nationale organisatrice avec son comité local d'organisation ; le gouvernement du pays d'accueil ; les villes hôtes. Il s'agit de faire travailler ces quatre acteurs en bonne entente avec des partenariats qui conditionnent la co-production de l'événement en se reposant sur les responsabilités de chacun bien définies, assumées et partagées.

L'expérience montre que, face à des risques de défaillance du comité local d'organisation, la tendance s'est progressivement établie à une plus forte intégration du propriétaire dans la structure chargée de l'organisation de l'événement. Cela peut aller jusqu'à la prise en charge directe de la conduite des opérations. C'est le cas de l'UEFA. Une autre solution consiste à signer un contrat avec la fédération du pays d'accueil. C'est le cas de la FIFA. Pour les événements multisports comme les JO, les relations entre le CIO et le COJO sont réglées par voie contractuelle.

En résumé, la clé de la réussite de l'organisation d'un grand événement sportif réside dans la capacité d'un organe central (le propriétaire des droits) à coordonner l'ensemble des opérations. Cela s'effectue de façon plus ou moins autoritaire et généralement par voie contractuelle.

2 – Cas pratiques à des tailles et des échelles différenciées

De façon générale, le sport constitue un levier d'attractivité pour les territoires. Néanmoins l'impact sera différent selon la taille de l'événement et l'échelle territoriale retenue. Trois cas de figure peuvent être recensés :

- Des petits événements sur des petits territoires qui présentent un enjeu d'héritage autour de développement local.
- Des méga-événements sur des grands territoires qui présentent un enjeu d'image.
- Des grands événements sur des territoires en développement qui présentent un enjeu d'apprentissage.

2.1. Petits territoires et petits événements : un enjeu de développement local.

La littérature académique s'est essentiellement consacrée à l'analyse de l'impact de grands événements sportifs sur des grands territoires. A l'inverse, il existe peu de travaux sur des petits événements organisés sur des petits territoires. Les études menées au CDES montrent pourtant que l'accueil d'événements par des communautés de communes présente une rentabilité intéressante. C'est le cas des manifestations équestres ou des manifestations de sports de nature. Cela pourrait servir d'exemple pour des territoires défavorisés comme en Guyane dans lesquels les opportunités de création d'emplois sont limitées.

- L'impact économique des manifestations équestres dépend de trois variables : la taille de l'événement, le type d'événement et les caractéristiques du territoire d'accueil. Il apparaît ainsi que ce ne sont pas les événements à plus gros budgets et avec beaucoup de public qui sont les plus rentables. Ce sont au contraire des événements à budget modéré avec peu de public mais beaucoup de participants dans la compétition. Enfin, l'impact sera le plus fort dans le territoire qui présentera le plus haut degré d'intégration économique et donc le moins de fuites hors circuit. Les collectivités territoriales peuvent ainsi jouer sur ces trois variables pour planifier l'accueil de leurs événements (Barget et al., 2016).

- Il en est de même pour les manifestations de pleine nature (randonnées, trails, VTT, canoë-kayak, voile, kitesurf...). Il est remarquable de constater qu'en dépit de la masse des participants, aucune évaluation sérieuse de l'impact économique total n'ait été demandée. Ce serait pourtant utile pour vérifier que les retombées économiques sont réelles, même pour des territoires ruraux de petite dimension. Ce type d'événement peut aussi être intégré dans un politique touristique territoriale autour de produits du terroir, du cadre de vie, du patrimoine... Voilà pourquoi les collectivités territoriales devraient se doter d'un service d'accueil des manifestations sportives pour concevoir et réaliser la planification annuelle de leur organisation (calendriers, coordination des actions, choix des événements, gestion des partenariats...). A côté de la rentabilité économique, d'autres critères de choix sont à prendre en compte au niveau de l'héritage de l'événement : synergie entre acteurs locaux, amélioration du bien vivre ensemble, amélioration de l'image de marque du territoire et de son attractivité(Bourg et Gouguet, 2017).
- Tous ces résultats pourraient servir à penser une politique de sport de nature en Guyane qui possède un patrimoine naturel exceptionnel qui est complètement sous valorisé. Par exemple, le CDES, dans son expertise, a préconisé l'établissement d'un schéma régional de stations sports nature ainsi qu'une sélection d'événements sportifs (CDES,2019). Le schéma territorial des stations s'appuierait sur les communautés de communes dans la cadre d'une contractualisation avec la communauté territoriale de Guyane (CTG). De plus, des partenariats pourraient être négociés, conformément à notre condition générale de transversalité. Trois secteurs pourraient être privilégiés, tant les synergies sont évidentes : le tourisme, le social, l'éducation. La sélection d'événements à accueillir est à rechercher dans plusieurs secteurs porteurs : trails de nature ; courses ou randonnées ; VTT ; rencontres de canoë kayak, kitesurf, pirogues, voile, produits mixtes sport-tourisme-culture. Il est primordial que l'accueil de ces événements soit pleinement intégré dans le projet territorial de la CTG. Pour cela nous avons préconisé la mise en place d'un service dédié à l'événement sportif au sein de la direction des sports de la CTG.

2.2.Grands territoires et grands événements : un enjeu d'image.

Nous prendrons ici deux exemples : l'accueil des JOP 2024 à Paris ; l'accueil de la coupe du monde de football par le Qatar (2022) et la candidature de l'Arabie Saoudite (2029).

2.2.1.JOP Paris 2024

Paris n'a pas besoin des JO pour maintenir sa position de première destination mondiale pour les touristes et les congrès. Cela signifie que l'héritage des Jeux pour Paris sera ailleurs que dans la sphère de l'économie. En effet, il ne faut pas rechercher l'héritage des grands événements là où il ne pourra plus être à l'avenir. Traditionnellement, l'héritage d'un événement était assimilé à son impact économique ? Cela rentrait parfaitement dans l'acceptation de la croissance économique comme objectif légitime de toute politique économique. L'augmentation du PIB était considérée comme synonyme de bonheur et de progrès. A l'heure de la crise environnementale qui menace la survie même de l'humanité, cet objectif de croissance matérielle commence à être sérieusement remis en cause pour faire place à un nouveau paradigme qui reste à être précisé.

Selon Thomas Kuhn, un paradigme est une façon obligée de voir le monde. Un changement de paradigme implique donc un changement radical de nos valeurs et de nos comportements. Ce nouveau paradigme dont on a besoin s'organisera autour du respect du vivant que le système économique actuel détruit ou asservit systématiquement. Il faut alors se demander comment les JOP Paris 2024 pourraient apporter leur contribution à ce changement fondamental de valeurs.

La stratégie « impact et héritage » de Paris 2024 s'intéresse aux bénéfices sociaux que les jeux peuvent apporter au niveau d'objectifs majeurs : l'éducation par le sport ; la santé par le sport ; l'inclusion par le sport :

- Sur l'éducation, il faut reconnaître que la France souffre d'un déficit de culture sportive qui se manifeste notamment par la place occupée par le sport dès l'école primaire. Le sport n'est pas reconnu comme une activité légitime devant être enseignée au même titre que le calcul ou l'orthographe. De ce point de vue, les Jeux peuvent servir de déclencheur pour relégitimer le sport à l'école. Ce serait déjà un bel héritage des Jeux tant le sport à l'école primaire peut constituer un vecteur pour inculquer des valeurs aux élèves.
- Il en est de même au niveau de la santé. Plusieurs études systématiques ont montré qu'il n'y avait pas de causalité directe entre l'accueil de grands événements sportifs et l'augmentation de la pratique sportive de masse (Weed et al., 2015). Voilà pourquoi il faut des politiques volontaristes et ne pas attendre passivement un héritage automatique des Jeux au niveau de la pratique, ce qui garantira à son tour des effets bénéfiques sur la santé publique : méfaits de la sédentarité, addiction aux écrans... Instituer au niveau national 30 minutes de pratique sportive quotidienne est le plus bel héritage des jeux auquel on aurait pu rêver.
- En matière d'inclusion, la France n'en a fini avec ses banlieues. Cette crise des banlieues est multidimensionnelle et très complexe et, s'il ne faut pas demander aux Jeux une solution miracle définitive, les actions menées par Paris 2024 pour l'amélioration de l'employabilité en quartiers prioritaires de la ville (QPV) sont déjà significatives. Par exemple, le choix a été fait de soutenir l'entrepreneuriat à destination de jeunes des QPV. Cela n'interdit pas de cautionner des opérations de rattrapage de ces quartiers en matière d'infrastructures diverses et en personnel d'encadrement. Au total, l'héritage des Jeux pourrait résider dans la prise de conscience de la nécessité d'aboutir à un équilibre entre l'aide à un territoire et l'aide aux individus les plus démunis. Le sport là encore peut constituer un bon vecteur pour porter un tel projet au cœur de l'héritage des Jeux.

En résumé, les Jeux sont capables de faire bouger des valeurs, des mentalités, des comportements, ce qui constituera leur véritable héritage. La nature profonde des problèmes rencontrés n'est qu'en partie économique, elle est surtout culturelle. Il s'agit de faire changer le regard sur nos sociétés en matière d'éducation, de santé, d'insertion, d'environnement... A l'occasion d'un événement aussi exceptionnel que les JO, un tel changement de regard est tout à fait envisageable.

2.2.2. Coupe du monde de football

Le Qatar a investi 200 milliards d'euros pour organiser la coupe du monde de football de 2022. Ce pari risqué a réussi puisque les stades se sont remplis (plus de 3 millions de spectateurs) et tous les médias de la planète ont été mobilisés pendant un mois. Le Qatar aurait ainsi renforcé son image de marque d'une société traditionaliste certes mais ouverte et accueillante ? C'est toute la stratégie de soft power qui semble avoir réussi avec l'accueil de la coupe du monde de football.

Il en est de même pour l'Arabie Saoudite seule candidate à ce jour à l'accueil de la coupe du monde de football 2034. Ce pays a mis en place une ligue professionnelle de football reposant sur quatre clubs majeurs appartenant à un fonds public d'investissement l'un des fonds souverains les plus riches du monde. Ces clubs ont déjà attiré une pléiade de joueurs superstars pré-retraités avec des contrats mirobolants. Comme pour le Qatar, cette stratégie s'inscrit dans une vision 2030 portée par le prince héritier.

Dans les deux cas, cette stratégie de soft power semble avoir été efficace pour faire oublier toutes les externalités négatives dont ces pétromonarchies sont coupables. Pour le Qatar, vies humaines perdues

lors de la préparation de l'événement, rejet de gaz à effet de serre, gaspillage de ressources rares, recours au travail forcé, non respect des droits humains. L'Arabie Saoudite se distingue également par des violations répétées des droits humains en dépit des dénonciations régulières de la part d'ONG internationales comme Human Rights Watch ou Amnesty International.

Peut-on considérer que les intérêts économiques des pétromonarchies et le bien être ponctuel de fans de football compensent tous les coûts sociaux que nous venons de mentionner ? Il nous apparaît de plus en plus difficile de répondre par l'affirmative.

2.3. Grands événements et territoires en développement : un enjeu d'apprentissage.

Il faut reconnaître que l'accueil de grands événements sportifs a toujours été le lot des pays industrialisés. Les rares tentatives par des pays du Sud se sont généralement soldées par des échecs. C'est le cas par exemple de l'accueil de la coupe du monde de football en Afrique du Sud (2010) ou au Brésil (2014). Dans les deux cas, l'héritage s'est composé d'éléphants blancs, grands stades surdimensionnés condamnés à se détériorer faute d'entretien. Par ailleurs le coût d'opportunité de ces deux événements a été considérable pour les populations défavorisées de ces pays. Il eût mieux valu investir dans ce que réclamaient ces populations (santé, éducation, logement, transport) plutôt que dans des stades trop grands et inutiles (Brocard et Gouguet, 2014).

C'est donc toute la frustration d'un certain nombre de pays du Sud de se voir dans l'impossibilité d'accueillir de grands événements sportifs, en particulier l'Afrique. La solution à ce problème d'équité pourrait consister à leur faire accueillir des événements sportifs plus modestes à des fins d'apprentissage. C'est ce qui a été fait en république démocratique du Congo (RDC) avec les Jeux de la Francophonie 2023 à Kinshasa.

La RDC souffre d'un mal développement chronique attribuable à plusieurs facteurs : une forte dépendance aux exportations de matières premières ; la pauvreté d'une grande partie de sa population ; la faiblesse des institutions publiques et de l'Etat de Droit. Dans un tel contexte, on peut se demander ce que peuvent apporter les Jeux de la Francophonie à la RDC (Gouguet, 2022). Il ne faut pas tout d'abord surestimer l'impact économique de ces Jeux qui ne constituent pas un choc exogène de dépenses suffisant pour peser au niveau de l'économie nationale. Par contre ils prennent tout leur sens au niveau de l'héritage qu'ils pourraient laisser dans certains domaines. C'est le cas tout d'abord du secteur de l'éducation qui est un enjeu fondamental en RDC. Il est reconnu que le sport à l'école est très efficace pour améliorer les performances scolaires, la santé, la citoyenneté, l'égalité des sexes, le respect des valeurs en société... Les Jeux de la Francophonie pourraient ainsi être instrumentalisés pour renforcer la place du sport à l'école. C'est le cas ensuite de la mise à disposition de petites infrastructures sportives basiques de proximité pour la promotion du sport de masse. On retrouve ici les propositions de l'ASCI et Mazars (2021) pour qui deux mesures seraient indispensables : construire les infrastructures de proximité accessibles aux communautés les plus démunies ; généraliser la pratique du sport à l'école et équiper celle-ci du matériel nécessaire, notamment auprès d'équipementiers africains produisant localement. Les Jeux de la Francophonie pourraient donner un tel élan à condition que cet héritage fasse l'objet d'une bonne gouvernance.

Un autre aspect de l'héritage réside dans l'effet apprentissage. Les Jeux de la francophonie ont connu un franc succès populaire avec par exemple la finale de la compétition de football devant 80 000 spectateurs et autant dehors qui n'avaient pas pu rentrer. Un tel succès a conforté l'image de marque de la RDC pour accueillir des événements mais a également permis aux organisateurs congolais d'acquérir une compétence en la matière. On sait déjà que la RDC a été désigné pour accueillir la Coupe d'Afrique des nations de handball féminin en 2024 suite au désistement du Cap Vert. Cette décision est en grande partie due au succès de l'accueil des Jeux de la Francophonie.

Conclusion

Le sport, à n'en pas douter, constitue bien un facteur d'attractivité des territoires. En particulier, cette attractivité peut être donnée en héritage de l'accueil d'événements sportifs ou de pratiquants qui vont laisser une empreinte sur le territoire. De meilleures infrastructures, de meilleures conditions de vie, un environnement de meilleur qualité, une image de marque améliorée, tout cela participe à l'attractivité territoriale par le sport.

Devant les difficultés de mesure d'un tel héritage, il peut s'avérer plus efficace d'en analyser les canaux de transmission. Nous avons ainsi montré, pour anticiper et optimiser un tel héritage, la nécessité d'inscrire le projet sportif dans un projet territorial global ; la nécessité d'instrumentaliser le sport au service d'objectifs sociétaux divers ; la nécessité de penser correctement la gouvernance des événements accueillis.

Les illustrations concrètes de tous ces points nous ont amené à distinguer trois cas de figures :

- Des petits événements dans des petits territoires montrent que l'héritage en termes de développement local est tout à fait réel à condition qu'ils soient bien planifiés par les collectivités territoriales.
- Des grands événements sur des grands territoires semblent induire un héritage centré sur l'amélioration de l'image de marque du territoire. On quitte le champ de l'économique pour rentrer dans celui du culturel ou du soft power.
- Des événements de moyenne importance dans des territoires en développement présentent l'intérêt de laisser en héritage l'apprentissage de l'accueil, ce qui constitue un facteur d'attractivité pour accueillir d'autres événements.

Au final, quels que soient les territoires, le sport possède un très fort potentiel de changement social qui peut être mis au service de l'amélioration de leur attractivité.

Références bibliographiques

- ASCI (African Sport and Creative Institute) et Mazers (2021) : Ecosystème du sport en Afrique : de potentiel à levier de développement. <https://bit.ly/3nqqVgt>.
- Barget E. Clipet F. Gouguet J.J Vial C. (2016) : Manifestations équestres et développement local, IFCE, Paris.
- Barget E. Gouguet J.J. (2010) : Evénements sportifs : impacts économique et social. De Boeck, Bruxelles.
- Bourg J.F. Gouguet J.J. (2017) : Sport et territoire. Les enjeux pour les collectivités territoriales. PUS, Territorial Editions, Voiron.
- Bourg J.F. Gouguet J.J. (2021) : Socio-économie du sport. Une analyse critique. PULIM, Limoges.
- Brocard J.F. Gouguet J.J. (2014) : Grands événements sportifs : la nécessité d'une réévaluation. Futuribles, n°401, juillet/août.
- CDES (2019) : Schéma territorial de développement du sport de Guyane. Etude CDES, Limoges, Avril, non publiée.
- Gouguet (2022) : De l'opportunité de l'accueil des Jeux de la Francophonie en RDC. Jurisport n°232, juillet/août.
- Gouguet J.J. (2017) : Grands événements sportifs : comprendre les études d'impact économique. Jurisport n°175, mai.
- Preuss H. Scheu A. (2017) : The legacy of the Olympic Games from 1896 to 2016. A systematic review of academic publications. Mainzer Papers on Sports Economics and Management, n°14, November.
- Wainwright O. (2022) : A massive betrayal : how London's Olympic legacy was sold out. The Guardian, 30th of June.
- Weed M.et al. (2015) : The Olympic Games and raising sport participation : a systematic review of evidence and interrogation of policy for a demonstration effect. European Sport Management Quaterly, vol.15, Issue2.